

Un nouveau Projet

pour Cités Unies France
(2018 - 2022)

Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales françaises ?

L'action internationale des collectivités territoriales (AICT) s'est toujours inscrite dans les enjeux mondiaux : jumelages dans un contexte de reconstruction post Seconde Guerre mondiale, liens avec les pays devenus indépendants, solidarité avec les peuples du « Tiers Monde », coopération décentralisée, etc. L'AICT s'est ainsi continuellement adaptée aux défis de son époque, avec un fil rouge : **une volonté de solidarité entre les peuples, d'ouverture sur l'extérieur, de rayonnement des collectivités françaises à l'international.**

Car il n'y aura pas de développement durable sans collectivités territoriales engagées

Dans les défis mondiaux du 21^{ème} siècle (transition énergétique, transition démographique, transition urbaine, crises politiques et migratoires, accès aux services de base, décentralisation, ...), les Etats et les grandes organisations internationales appellent à une action puissante et coordonnée des collectivités territoriales. Ceci est résumé par le terme de « localisation des Objectifs de Développement Durable », qui consiste à promouvoir la pleine intégration des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de l'agenda post-2015.

Sur tous ces sujets, les collectivités territoriales françaises disposent d'une expérience et d'une expertise :

- elles sont au contact le plus direct de ces défis et des populations (emploi, accueil de migrants, catastrophes climatiques, urbanisation croissante, besoins de mobilité, réduction de la fracture numérique, ...) ;
- elles ont construit une expertise et une expérience sur la mise en œuvre des politiques publiques et contribuant au développement durable, notamment dans leur rôle d'opérateurs de services publics ;
- elles contribuent très directement au développement durable de leur territoire, notamment via le soutien au développement économique (emploi, aide à l'implantation des entreprises, ...).

Les collectivités territoriales françaises ont donc une expérience à faire valoir, mais aussi à apprendre de leurs homologues étrangers. Souvent en première ligne face aux grands dérèglements mondiaux, elles sont obligées d'innover pour apporter des solutions rapides et économes. Cet engagement des collectivités françaises peut prendre des formes diverses : initiatives individuelles, projets portés par des groupements de collectivités, partenariats avec pôles de compétitivités, entreprises et universités, coopération décentralisée, partenariats avec des ONG, participation à des projets financés par les bailleurs de fonds (DAECT, AFD, Caisse des Dépôts, Union européenne, banques de développement régionales, ...).

Car il n'y aura pas d'attractivité des territoires sans collectivités territoriales engagées

L'action territoriale des collectivités françaises est un maillon essentiel du rayonnement de la France et de ses territoires (rayonnement culturel, politique, technique, économique, ...). En ce sens, l'AICT est donc un démultiplicateur de la diplomatie et de l'influence de la France, pour qui les ODD sont une priorité.

Mais l'AICT va au-delà d'une stricte dimension diplomatique classique. Les territoires sont en compétition, au niveau national et à l'échelle mondiale (implantations de grands groupes industriels, d'agences européennes, de sièges internationaux, tourisme, organisation d'événements,...). Pour une collectivité territoriale, ne pas s'engager dans une forme ou une autre d'action internationale revient à prendre le risque de perdre toute visibilité, a fortiori dans un contexte de montée en puissance des grandes métropoles.

L'attractivité des territoires est donc en jeu. Les collectivités territoriales ont une carte à jouer à travers leur action internationale, chacune à leur manière. Les nouvelles compétences des Régions en matière d'attractivité économique constituent notamment un levier essentiel de l'AICT de demain. Mais cela suppose que chaque collectivité, à son niveau, soit en veille et engagée sur le sujet.

Glossaire

AFCCRE : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

AFD : Agence Française de Développement

AICT : Action Internationale des Collectivités Territoriales

ARRICOD : Association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CNCD : Commission Nationale de la Coopération Décentralisée

CUF : Cités Unies France

DAECT : Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales

FICOL : Facilité de Financement des Collectivités Territoriales

ODD : Objectifs du Développement Durable

PACT : Programme d'Appui à la Coopération Thématique

PLATFORMA : Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement

RRMA : Réseaux Régionaux Multi Acteurs

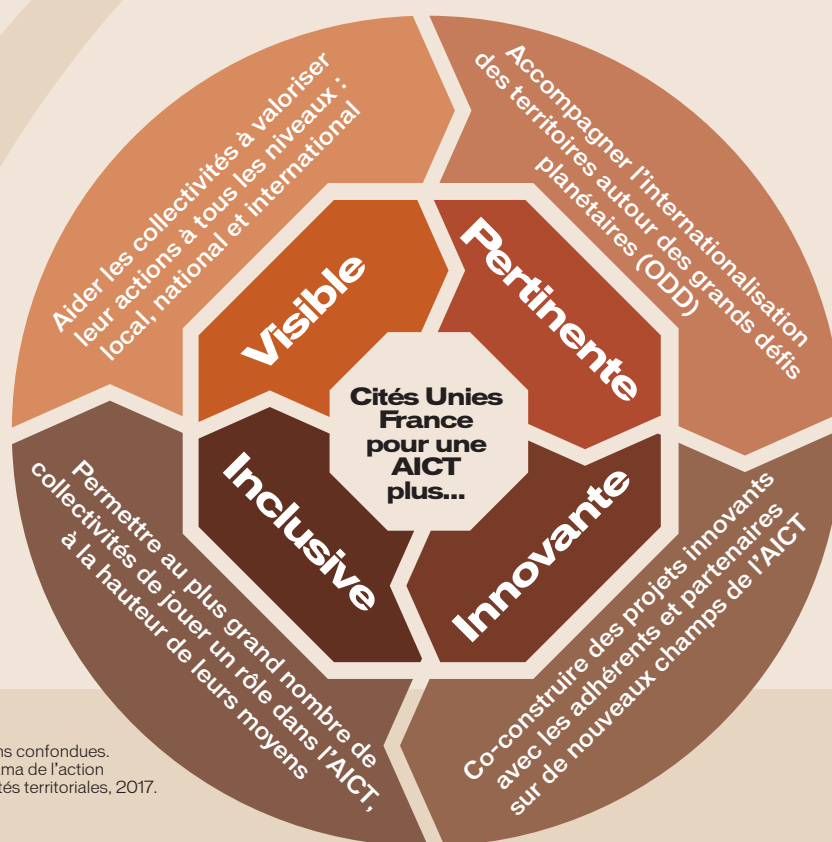
Mission de Cités Unies France

Accompagner les collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre d'une action internationale visible, pertinente, innovante et inclusive au service des enjeux de développement durable du 21^{ème} siècle

En 2017, les collectivités territoriales françaises ont maintenu leur engagement à l'international : on évalue à environ 1 milliard d'euros les sommes qu'elles consacrent à l'action internationale*. Cette spécificité française participe à la fois du rayonnement de la France à l'étranger mais aussi de l'attractivité économique et culturelle des territoires français.

L'action internationale des collectivités françaises est néanmoins confrontée à des défis majeurs : restrictions budgétaires, tendances au repli sur soi, difficulté croissante des élus à justifier de leur engagement international, croissance des métropoles, affaiblissement des capacités d'action des villes petites et moyennes, etc.

A l'heure où les territoires doivent s'internationaliser dans un monde plus global et concurrentiel, il est essentiel que les collectivités territoriales françaises poursuivent et amplifient leur action internationale. Le projet stratégique de Cités Unies France, tête de réseau des collectivités engagées dans l'action internationale (dont la coopération décentralisée), porte la transformation de l'association **au service d'une action internationale des collectivités territoriales (AICT) plus visible, pertinente, efficace et inclusive.**



* Toutes formes d'actions confondues.
Source : CNCD, Panorama de l'action
extérieure des collectivités territoriales, 2017.

Mission de Cités Unies France - suite

Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveaux, de toutes les collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale.

Depuis de nombreuses années - de l'émergence des jumelages au portage de la naissance de la coopération décentralisée, sa mission est d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre d'une action internationale au service de leur ouverture internationale, de leur rayonnement, de leur attractivité, et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques.

S'appuyant sur la force de son réseau d'adhérents, de son équipe de professionnels et de la confiance de ses partenaires français et internationaux, CUF mobilise les expertises, les partenaires et les financements permettant aux collectivités d'amplifier leur action internationale autour des enjeux du développement durable (ODD).

La mission de CUF ne saurait s'exercer sans ses liens de confiance et complémentarité avec ses partenaires institutionnels (DAECT, AFD, Commission européenne,...), et aussi avec l'ensemble des réseaux de collectivités (PLATFORMA, CGLU, AFCCRE, associations de villes, de départements et de régions) et des professionnels de l'action internationale (ARRICOD, RRMA, réseaux thématiques, MEDEF International...), ainsi qu'avec les organisations nationales de collectivités locales étrangères qui sont ses homologues.

Cette mission de Cités Unies France se décline autour de quatre piliers opérationnels :



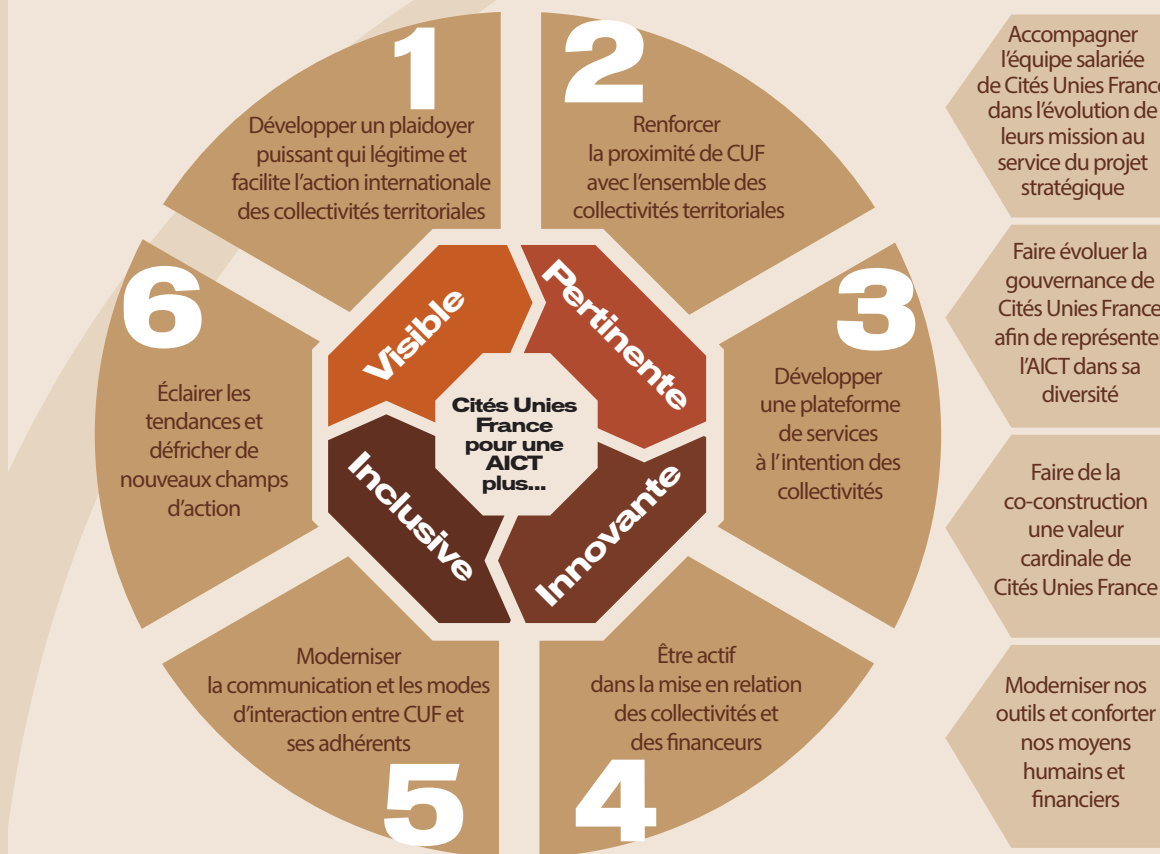
Priorités stratégiques de Cités Unies France pour la période 2018 - 2022

Cités Unies France renforce son rôle de tête de réseau des collectivités engagées dans l'action internationale tout d'abord en exerçant de manière plus puissante son action de plaidoyer auprès des autorités françaises, des bailleurs de fonds français et internationaux et des grandes organisations internationales onusiennes, au sein et avec CGLU et Platforma. Ce rôle d'élaboration du plaidoyer s'inscrira dans la manière de faire vivre le réseau d'adhérents et de partenaires, qui seront à l'avenir largement associés à son élaboration.

Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique 2018 - 2022, qui fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, Cités Unies France rénove en profondeur son organisation et ses modes d'action afin de :

- renforcer la proximité avec ses adhérents et partenaires,
- développer les services qui donnent du sens à leur engagement au sein ou auprès de Cités Unies France.

Ceci se traduit par six priorités stratégiques pour la période 2018 - 2022 :



Priorité stratégique # 1

Développer un plaidoyer puissant qui légitime et facilite l'action internationale des collectivités territoriales

Pour la période 2018 - 2022, CUF continuera à renforcer son rôle de plaidoyer en s'appuyant notamment sur son travail au sein de CGLU et sa présence dans les grandes discussions nationales et internationales. L'objectif est d'asseoir la légitimité des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des ODD, d'assouplir les procédures et de faciliter le financement de l'AICT.

Cette priorité se déclinera autour de quatre axes opérationnels :

1. **Focalisation du plaidoyer de CUF** sur les thèmes émergents de l'AICT, au croisement des défis planétaires (ODD) et des préoccupations concrètes des élus sur leur territoire. Seront, par exemple, investis des sujets comme la ville durable, l'accueil des migrants, la réponse aux crises, les questions de sécurité et d'inclusion sociale, la gouvernance des territoires, la francophonie, etc.
2. **Co-construction des points de vue portés par CUF** avec ses parties prenantes (adhérents, représentants des collectivités, partenaires, organisations de la société civile, ...) en interaction avec les organisations européennes et internationales (CGLU, Platforma...) : consultations numériques, groupes de travail *ad hoc* avec les parties prenantes de l'AICT, élaboration d'un agenda de recherche avec des experts/universités françaises et étrangères, capitalisation de bonnes pratiques étrangères et mise en place d'une procédure de prises de position politique communes.
3. **Lobbying auprès des pouvoirs publics et des financeurs** visant à la fois (i) à donner toute leur place aux collectivités territoriales dans la « localisation des ODD » (ii) à assouplir les procédures, notamment pour l'accès aux financements ; (iii) à développer de nouvelles sources de financement permettant, par exemple, de mieux accompagner les collectivités dans la préparation de leurs projets.
4. **Former et accompagner les nouveaux élus** pour qu'ils puissent prendre la mesure des enjeux de l'action extérieure, pour leur collectivité, et des enjeux de l'internationalisation de leur territoire.

Priorité stratégique # 2

Renforcer la proximité de CUF avec l'ensemble des collectivités territoriales

CUF fait évoluer ses modes de travail, ses outils et ses modes d'intervention afin de renforcer la proximité avec le plus grand nombre de collectivités françaises, métropolitaines et ultra-marines. Ceci passera par une présence renforcée des équipes auprès des collectivités territoriales ainsi que par la modernisation des outils de communication numériques afin d'interagir avec le plus grand nombre de collectivités territoriales déjà engagées dans l'action internationale ou souhaitant le faire.

Cette priorité se déclinera autour de six axes opérationnels :

1. **Plus de présence (physique et numérique) des équipes auprès des collectivités françaises**, en priorité les adhérentes. Ceci passera par un renforcement des moyens, par une évolution de l'organisation afin de faciliter la proximité entre CUF et ses adhérents ainsi que par la modernisation des outils de communication numériques.
2. **Développement et ouverture des groupes-pays**, pour qu'ils puissent être demain plus en phase avec les attentes des collectivités - impliquées ou souhaitant l'être - dans l'action internationale sur le pays, en apportant une réelle valeur ajoutée. Ceci pourrait passer par la délocalisation de groupes-pays en régions, par l'organisation de réunions à distance, par les échanges entre groupes, etc. Ce travail se fera en lien avec les groupes thématiques.
3. **Développement des événements dans les territoires**, pouvant par exemple consister à convier des représentants de collectivités étrangères à découvrir une région française (exemples de thématiques : attractivité du territoire, services territoriaux, services sociaux, innovation et l'international...).
4. **Renforcement des liens avec les réseaux et associations faitières de collectivités** : développer des liens forts afin de coordonner nos actions et entraîner le plus grand nombre de collectivités dans l'action internationale.
5. **Développement des liens avec les collectivités petites et moyennes** : ceci pourrait passer sur une évolution du montant de l'adhésion à CUF pour les plus petites collectivités, ainsi que par la mise en valeur de la spécificité des villes moyennes, leur rôle historique dans l'AICT et maillon indispensable entre métropoles et petites villes.
6. **Ouverture en direction des collectivités ultra-marines** : les accompagner dans le développement de leurs coopérations régionales avec les territoires proches.

Priorité stratégique # 3

Développer une plateforme de services à l'intention des collectivités

Comme l'ont indiqué les adhérents lors de l'enquête menée au troisième trimestre 2017, CUF se doit d'être un centre de ressources qui soutient de manière concrète les collectivités territoriales dans leurs projets d'action internationale. Pour la période 2018 - 2022, CUF développera sa plateforme de services dans un souci de cohérence avec sa mission de tête de réseau et de complémentarité avec les autres réseaux. Pour chaque service, il conviendra de définir les modalités d'accès.

Cette priorité se déclinera autour de six axes opérationnels :

1. **Élaboration d'argumentaires concrets et pédagogiques** permettant aux collectivités territoriales de justifier et valoriser leur action internationale auprès des administrés : c'est aujourd'hui un enjeu crucial auquel sont confrontés les élus et les techniciens de l'AICT, sur lequel CUF s'investira fortement à l'avenir.
2. **Mise en valeur de l'action internationale des collectivités** : CUF souhaite présenter la vue la plus large de l'action internationale des collectivités, dans toute sa diversité. En complémentarité avec les autres dispositifs existants, ceci pourra par exemple passer par la création d'un « portail des bonnes pratiques des collectivités ».
3. **Valorisation des Rencontres annuelles (Forum)** : c'est à la fois un dispositif phare de l'influence de CUF, mais aussi un service puissant proposé aux collectivités. Pour la période 2018 - 2022, cet actif, temps fort de l'action internationale des collectivités françaises, sera mieux valorisé.
4. **Animation thématique et mise en relation avec des réseaux d'experts** : les adhérents expriment le besoin d'animation thématique, notamment sur les sujets les plus complexes (pays en crise, migrations, questions de sécurité, éducation au développement, etc.). Selon les sujets, CUF pourra porter directement cette animation, mais aussi être un agrégateur d'expériences des collectivités ou une plateforme d'ajustement vers des réseaux d'experts.
5. **Capitalisation et mise à disposition d'outils pratiques au travers des outils numériques** : information sur l'actualité des pays, explication sur les évolutions réglementaires de l'AICT, alertes sur les appels à projets, guides pratiques sur le montage de dossiers de financement, retours d'expériences.
6. **Appui au montage de dossiers de financement** (DAECT, AFD-FICOL, Commission européenne...) : CUF souhaite proposer ce service, qui constitue une attente forte. Il conviendra d'en étudier les conditions de mise en œuvre et de financement (*via* les partenaires, *via* les adhésions, *via* des prestations externalisées...).

Priorité stratégique # 4

Etre actif dans la mise en relation des collectivités et des financeurs

En complément du service d'appui au montage de dossiers, CUF souhaite faciliter la rencontre entre la volonté d'action internationale qui émane des collectivités et la volonté des bailleurs de fonds français et internationaux de financer cette action. Et ce, en s'appuyant sur une proximité renforcée avec les collectivités (connaissance des attentes et besoins), et sur des partenariats de confiance qui ont été noués et qui vont être développés (DAECT, AFD, Platforma, Union européenne, Expertise France, Institut français...).

Cette priorité se déclinera autour de trois axes opérationnels :

1. **Avec la DAECT** : CUF entend continuer à s'engager activement dans ce partenariat historique, avec un rôle clé à jouer dans la rencontre entre les souhaits de projets des collectivités et la volonté de financement de l'Etat. Dans le cadre de ce partenariat, CUF s'investira notamment sur :
 - la mise en commun d'initiatives des collectivités locales, visant en particulier à favoriser les regroupements pour répondre conjointement aux appels à projets de la DAECT,
 - la mise en valeur des dispositifs « DAECT » (appels à projets, PACT 3...) auprès des collectivités, encore trop méconnus ou envers lesquels les collectivités ont des appréhensions (complexité...),
 - l'aide à la mise en relation des collectivités françaises avec leurs homologues à l'étranger, ainsi qu'avec les organisations de la société civile.
2. **Avec l'AFD** : le partenariat avec l'AFD sera considérablement enrichi, dans une logique de réciprocité et d'apports de services mutuels. Plusieurs sujets sont à l'étude avec l'AFD et se concrétiseront dans le cadre de la convention d'objectifs CUF/AFD :
 - CUF pourra exercer un rôle plus marqué dans l'identification de collectivités locales à même de contribuer aux projets financés par l'AFD (création de coalitions d'acteurs, « embarquement » dans l'équipe France, ...).
 - Sur les projets FICOL de taille moyenne/petite, CUF pourrait appuyer la structuration de ces projets, notamment pour leur donner toutes les chances d'être financés.
 - CUF pourrait apporter une contribution/capitalisation de l'expérience des collectivités françaises pour nourrir les travaux de recherche de l'AFD.
3. **Avec la Commission européenne** : renforcer le lobbying, favoriser la mobilisation de fonds :
 - Le plaidoyer, au sein de Platforma, pour une évolution des dispositifs de cofinancement et d'appui aux coopérations décentralisées et aux projets portés par des collectivités étrangères partenaires : élaboration en cours de la programmation 2018-2020 et souhait de la Commission européenne d'une plus grande efficacité de leur dispositif, ce qui crée une opportunité particulière d'action.
 - Une veille active sur l'ensemble des dispositifs, fonds, appels à projets, formations, séminaires, susceptibles d'être sollicités ou investis par les collectivités territoriales françaises.

Priorité stratégique # 5

Moderniser la communication et les modes d'interaction entre CUF et ses adhérents

La modernisation de la communication de CUF et de ses modes d'échanges avec les collectivités et leurs réseaux est une priorité. D'une part parce que des outils modernes et numériques permettent aujourd'hui de communiquer plus et mieux sur l'action internationale des collectivités. D'autre part parce que dans un contexte de ressources budgétaires contraintes pour tous, les rencontres physiques (groupes-pays, groupes thématiques, ...) doivent gagner en efficacité afin que les collectivités en perçoivent l'intérêt.

Cette priorité se déclinera autour de quatre axes opérationnels :

1. **Modernisation du site internet de CUF** : celui-ci sera optimisé et modernisé pour apporter plus de service aux collectivités, et constituer une référence en matière de mise en visibilité des projets des collectivités territoriales. Ceci supposera un travail partenarial fort avec les collectivités et leurs réseaux.
2. **Mise en visibilité de l'action des collectivités sur les réseaux sociaux** : pour être pérenne, l'AICT doit être visible, légitime et assumée. CUF souhaite offrir à toutes les collectivités une bonne exposition dans les réseaux sociaux, à la fois factuelle et valorisant les bénéfices pour le territoire.
3. **Création de dispositifs numériques d'échange entre collectivités** : les groupes-pays et thématiques devront demain être le prolongement d'un dialogue plus continu entre collectivités. En complémentarité des autres réseaux (RRMA, ARRICOD...), CUF explorera l'opportunité d'une plateforme d'échanges permettant ce dialogue continu entre collectivités, qu'il s'agisse des élus ou des praticiens de l'action internationale.
4. **Évolution des finalités, du format et des contenus des groupes-pays** : les groupes-pays seront d'abord plus orientés vers la co-construction de points de vue et d'actions communes sur un pays. Par ailleurs, il sera indispensable de réfléchir à la constitution de « Task Force » sous-régionales -Sahel, Asie du sud-est...- pour une meilleure approche de problématiques communes à ces sous-régions. Ils doivent aussi évoluer dans leur mode d'animation, qui sera plus ouvert, plus participatif et inclusif. Enfin, l'usage du numérique sera favorisé comme modalité complémentaire permettant au plus grand nombre de collectivités de participer. Il en sera de même pour les groupes thématiques.

Priorité stratégique # 6

Eclairer les tendances et défricher de nouveaux de nouveaux champs d'action

CUF a toujours joué un rôle de défricheur de sujets et de porte-parole aux plus hauts niveaux (1% déchets, 1% eau). Or les collectivités françaises, au-delà de leurs expertises, sont confrontées à des problématiques sur lesquelles elles ont besoin de se nourrir de l'expérience de leurs homologues, françaises et étrangères. Ce sera un axe prioritaire pour CUF que de catalyser ce renouvellement de l'AICT et de se faire l'écho de la capacité d'innovation des collectivités sur ces sujets.

Cette priorité se déclinera autour de quatre axes opérationnels :

- 1. Définition d'une plateforme de travail avec les parties prenantes :** CUF en tant que tête de réseau n'a pas vocation à se substituer à ses membres. Une liste limitée de thèmes sera mise en débat, sur lesquels CUF jouera un rôle d'éclairage, de capitalisation d'expériences françaises et étrangères et de production de « discours politique ». Parmi les thèmes possibles : l'influence économique, les mouvements migratoires, les questions d'insécurité, le rôle des diasporas, sport et coopération décentralisée, éducation au développement, etc.
- 2. Développement de lieux d'échanges sur les pratiques des collectivités, en France et à l'étranger :** sur ces sujets, ce sont les échanges qui comptent (sources d'inspiration françaises et étrangères, éclairages d'experts, etc.). Ce sera le rôle de CUF que de les catalyser et d'élaborer des points de vue communs qui seront ensuite portés au sein de CGLU et des instances et partenaires français et internationaux.
- 3. Accompagnement de projets pilotes et innovants réunissant plusieurs collectivités :** CUF souhaite pouvoir s'investir de manière très focalisée sur l'accompagnement de projets pilotes et innovants. Les « nouveaux thèmes » seront le cœur de cible. CUF jouera un rôle d'ensemblier, d'appui à la recherche de financements pour ces expériences pilotes, et de mise à disposition des enseignements vers l'ensemble des adhérents et partenaires.
- 4. Relais des points de vue et retours d'expériences dans le cadre de la mission de plaidoyer :** il s'agit notamment d'assurer la représentation des collectivités territoriales françaises dans les instances internationales évoquant ces sujets, de s'en faire le porte-voix et d'assurer un retour vers les adhérents sur les échanges qui auront eu lieu dans ces instances.

Quatre chantiers transverses, qui sont des conditions de la réussite de notre projet

La voie ambitieuse dessinée par le projet stratégique ne saurait se matérialiser sans une évolution parallèle de l'écosystème interne. La mise en œuvre du plan stratégique reposera donc également sur quatre axes de travail, dès 2018.

• Accompagner l'équipe salariée de Cités Unies France dans l'évolution de leurs missions au service du projet stratégique

Cités Unies France c'est aussi une équipe de professionnels engagés et compétents. Les évolutions dessinées par ce projet reposeront donc sur l'adaptation nécessaire des compétences et du fonctionnement de l'organisation interne de Cités Unies France. Pour la période 2018 - 2022, plusieurs chantiers seront ainsi lancés :

- formation et accompagnement des salariés,
- harmonisation des méthodes de travail,
- modernisation des outils de travail,
- moyens pour encourager la plus grande ouverture sur l'extérieur,
- investissement sur de nouvelles compétences.

• Faire évoluer la gouvernance de Cités Unies France afin de représenter l'AICT dans sa diversité

La reconnaissance de Cités Unies France repose en large partie sur sa gouvernance (bureau, présidents des groupes pays, groupes thématiques). La gouvernance devra demain mieux refléter toute l'AICT telle qu'elle se fait aujourd'hui, dans sa diversité et ses innovations. Les instances dirigeantes devront donc elles aussi évoluer, tendre vers une parité femme/homme, être plus en phase avec les évolutions de l'AICT, en plus grande proximité avec les collectivités.

• Faire de la co-construction une valeur cardinale de Cités Unies France

Il s'agira de favoriser la participation du plus grand nombre à l'élaboration des actions, événements, stratégies... pour mieux refléter la diversité du réseau, et susciter une plus forte adhésion aux démarches et initiatives.

• Moderniser nos outils et conforter nos moyens humains et financiers

La modernisation de notre communication, le renforcement de la proximité avec les collectivités, le développement d'un discours politique fort, ... sont autant d'ambitions qui nécessiteront des moyens humains et financiers pour agir. Ceci passera par une augmentation du nombre de nos adhérents, par des partenariats plus ambitieux et par le développement de prestations payantes s'inscrivant en synergie complète avec notre mission.

A votre écoute : les collectivités territoriales et nos partenaires ont exprimé leurs attentes

Synthèse de ces attentes à l'égard de Cités Unies France

En 2017, CUF a réalisé une écoute des collectivités territoriales et de ses partenaires afin de mieux comprendre leurs contraintes et attentes en matière d'appui à la mise en œuvre de leur action internationale (AICT). Ont ainsi été consultées par questionnaire environ 1.700 collectivités françaises. Ce questionnaire a été complété par des entretiens qualitatifs auprès d'une trentaine de personnes qualifiées représentatives des collectivités françaises et des partenaires de CUF (ARRICOD, RRMA, Villes de France, AFD, ...).

Les attentes des collectivités s'articulent autour de 6 demandes et constituent le fil directeur de la refondation du projet stratégique de CUF.

- **L'accès à l'information et à la connaissance** : qu'elle concerne l'évolution des pays auprès desquels interviennent les collectivités, l'évolution des cadres législatifs de l'AICT, les appels à projets à venir ou encore la connaissance des initiatives d'autres collectivités territoriales en matière d'AICT, l'accès à l'information et à la connaissance constitue une demande essentielle des collectivités territoriales.
- **La co-construction** : il s'agit d'une attente qui s'exprime plus spécifiquement à l'endroit des Groupes Pays animés par CUF. Il est notamment attendu que ceux-ci soient à l'avenir plus ouvertement tournés vers l'action (par exemple en matière d'initiation des projets concertés entre collectivités territoriales, notamment autour des enjeux de développement durable / mise en œuvre locale des ODD).
- **La mise en réseau et le partage d'expériences** : cette demande concerne en premier lieu l'échange d'expérience entre collectivités impliquées sur les mêmes pays et / ou des thématiques. Mais il porte également sur des échanges d'expériences / mise en relation avec d'autres acteurs impliqués sur un pays et / ou une thématique (bailleurs de fonds, ONG, autres collectivités françaises et étrangères, ...).
- **L'appui au développement d'une AICT génératrice de « retour » pour les collectivités** : face à un contexte budgétaire contraint, les collectivités sont dans la nécessité de prioriser leurs engagements. Sans négliger les autres dimensions de l'AICT (aide humanitaire, coopération décentralisée, ...), les collectivités veulent plus ouvertement inscrire leur action dans une démarche de renforcement de leur attractivité économique.
- **La facilitation de l'accès aux financements** : eu égard aux contraintes budgétaires des collectivités, l'accès aux financements constitue le nerf de la guerre pour la pérennisation de l'AICT. L'attente des collectivités vis-à-vis de CUF est donc importante, tant en matière d'identification des financements que d'appui au montage des projets, qui nécessitent toujours plus d'expertise et de compétences.
- **Le plaidoyer en faveur de l'AICT** : dans un contexte de restriction budgétaire, les collectivités sont soumises à un devoir de justification de l'utilisation de l'argent public. Il est donc attendu de CUF qu'elle puisse plus activement contribuer au plaidoyer facilitant la justification de l'AICT (argumentaires valorisant leur action, présence de CUF dans le débat public, pédagogie auprès de citoyens sur l'intérêt de l'AICT, ...).



9, rue Christiani 75018 Paris ■ Tél. : +33(0)1 53 41 81 81 ■ Fax : +33(0)1 53 41 81 41
Site Internet : www.cites-unies-france.org ■ Courriel : coop-dec@cites-unies-france.org